

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 16 novembre 2021

Convocation du : 10 novembre 2021

Le deux mille vingt et un, à 17 heures 30, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Montmaur sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de Fabien GASCARD, secrétaire de séance.

Présents : Michel RICOU-CHARLES, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Robert PAUCHON, Georges LESBROS, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Bernadette SAUDEMONT, Rajaa TOUSSAINT ;

Absents et excusés : Jacques FRANCOU, Françoise PINET, Roger AQUINO, Dominique TRUC, Mallorie BOURGOGNE, Jean-Claude VALLIER, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Alain CAUSSE, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUT ;

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alain BOYOD ;
Dominique TRUC excusé a donné pouvoir à Christiane ACANFORA ;
Mallorie BOURGOGNE excusée a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT ;
Olivier REGORD excusé a donné pouvoir à Bernadette SAUDEMONT ;
Alain CAUSSE excusé a donné pouvoir à Jean BANAL ;
Gérald GRIFFIT excusé a donné pouvoir à Anne-Marie GROS ;
Claude DUBUT excusée a donné pouvoir à Rajaa TOUSSAINT ;

ORDRE DU JOUR : Création d'un emploi permanent d'agent social à temps complet – service petite enfance.

Une agente, assistante d'accueil petite enfance est embauchée à la crèche de La Roche des Arnauds, par contrats successifs, depuis le 01/06/2019. Son contrat actuel de 25 heures hebdomadaires se termine le 30/11/2021. Il est à noter que cette agente effectue régulièrement des heures complémentaires.

Pour des raisons familiales, cette personne va quitter la région et cessera donc de faire partie des effectifs de la CCBD au 01/12/2021.

Parallèlement, une autre agente, stagiaire sur un poste d'agent social au 11 décembre 2020, bénéficiera d'un temps partiel à hauteur de 80 %, qu'il convient de compléter.

Le besoin d'un emploi d'assistante d'accueil à temps complet étant récurrent, il est proposé la création d'un emploi permanent d'assistante d'accueil petite enfance à temps complet, ouvert

aux contractuels, sur la base de l'article 3.2 de la loi du 26 janvier 1984 (vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire) La rémunération sera portée au 1^{er} échelon du grade d'agent social, soit IB 367 – IM 340 (tenant compte de la revalorisation à venir selon le décret n°2021-1270 qui fixe à compter du 01/10/2021 le nouveau minimum de traitement).

Les crédits sont prévus au budget principal,

Le bureau communautaire réuni le 8 novembre 2021 a émis un avis favorable à cette proposition

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve la création de cet emploi permanent dans les conditions citées ci-avant
- Autorise le président de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et notamment les contrats de travail des agents concernés.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 32 dont 7 pouvoirs	Pour : 32	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20211116-De132_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2021

Affichage : 01/12/2021

Pour le président



Ainsi fait et délibéré à Montmaur, les
jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président



Michel RIGOU-CHARLES